

# COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal  
du 19 Mai 2010*

L'an deux mil dix, le dix neuf Mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

**Etaient présents** : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Mme Martine BONTEMPS, MM. Thierry FAGARD, Thierry DENEUVE, Yves LE GRANVALET, Bernard VANDENBERGHE, Mmes Roselyne GOËNSE, Martine AUGUSTE, MM. Jérôme GAUCHET et Daniel PATROLIN.

**Etaient absents excusés avec pouvoir** : Jacky DELFOSSE (pouvoir à M. Raymond LELEU) Mme Maryvonne LAVAIRE (pouvoir à Mme Martine BONTEMPS).

**Etait absent excusé sans pouvoir** : MM. René LAVAIRE et Bernard LESSERTISSEUR.

**Absents** : Mme Thérèse DELHAYE et M. Gérald TACHENON.

**Secrétaire de séance** : M. Thierry FAGARD.

## **Approbation du Procès verbal du 29 avril 2010.**

Le compte rendu du 29 avril 2010 appelle une observation en point 4 de la part de Mme Martine AUGUSTE, qui demande que soit précisé le pourquoi des abstentions. Son vote est expliqué par un contenu non défini.

M. Bernard VANDENBERGHE, souhaite que le point 1 a) paragraphe 1 soit modifié comme suit : ... "pour le projet de restructuration et extension du pôle enfance 1ère tranche : chauffage école maternelle, aménagement bibliothèque, chaufferie, et travaux de mise aux normes de l'école primaire."

Le compte rendu du 29 avril 2010 ainsi rectifié est approuvé à l'unanimité.

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point n° 6 - Déclaration Préalable - Pôle Enfance. Accepté à l'unanimité.

## **1 – Projet d'école 2010 – Convention "Musique à l'école".**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le quatrième volet du projet d'école a pour thème les saisons en musique.

La prestation se fera à raison de deux séances hebdomadaires de deux heures de Mai à Juin 2010, pour un total de vingt heures.

Le travail portera sur le rythme et l'orchestration des morceaux choisis, la création d'objets musicaux et de costumes pour la kermesse de fin d'année.

La commune aura à charge l'intervention du prestataire à concurrence de 1.400,00€(mille quatre cents euros) TTC /an, sur présentation de facture.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, la convention "Musique à l'Ecole" pour l'association KEZAKOprod pour un coût global de 1.400,00 €uros et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention avec l'Association KEZAKOprod sise 661 rue de Rantigny à Cambronne les Clermont (Oise).

Mme Roselyne GOËNSE précise que dans d'autre commune, le procédé est différent ; toute dépense non présentée pour être mise au budget n'est pas acceptée par le conseil.

Le conseil municipal suit cette démarche et stipule que dorénavant, tous les projets devront être soumis avant la fin de l'année civile pour pouvoir être budgétisés. Toute demande ultérieure sera rejetée.

## **2 - Tirage au sort des jurés d'assise pour 2011.**

Monsieur le Maire rappelle la procédure pour le choix de trois électeurs de la commune susceptibles d'être jurés. Le plus jeune Conseiller Municipal présent effectue par tirage au sort cette sélection, d'après la liste électorale. Sont exclus les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2011.

Ont été tirés au sort pour 2011 :

N° 775 Mme LEGER Martine épouse AUGUSTE  
N° 984 M. PELLIEUX Guy  
N° 1091 M. ROBINE Didier

### **3 - Avenant Cimetière – Froissart.**

Monsieur le Maire explique que des travaux complémentaires nécessaires au renforcement du système de captage et d'infiltration des eaux de ruissellement ont été effectués pour les travaux d'aménagement en extension du cimetière.

Monsieur le Maire fait part de l'avenant n°1 remis par le maître d'œuvre, le Cabinet BECD, établi par les établissements FROISSART.

Ces travaux complémentaires s'élèvent à la somme de :

- Terrassements, puisards, y compris dalle béton	3.150,00€ <del>H.T.</del>
- Fourniture et pose de caniveaux –pose en tranchée à ouvrir d'un PVC CR 8–	1.907,50€ <del>H.T.</del>
Soit :	5.057,50€ <del>H.T.</del>

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour les travaux d'aménagement en extension du cimetière ainsi présenté.

### **4 - Vidéo Protection – Demande de subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la demande de subvention faite le 17 décembre 2009 pour la vidéo protection au titre de la Dotation Globale d'Équipement, ne peut plus être accordée. Il explique qu'en remplacement, une subvention au titre du F.I.P.D. peut-être accordée à la commune.

MM. Yves LE GRANVALET, Daniel PATROLIN et Mme Roselyne GOËNSE, rappellent que le conseil municipal n'a pas retenu ce projet lors de l'élaboration du budget primitif 2010 ; la subvention DGE n'étant pas accordée, ils se demandent pourquoi le conseil municipal est de nouveau solliciter pour ce sujet.

Monsieur le Maire explique qu'une enveloppe budgétaire est actuellement disponible et que la sous préfecture conseil de faire la demande dès maintenant, même si le projet est porté au budget de l'année suivante.

Mme Martine BONTEMPS précise que trois entreprises avaient été consultées pour ce projet.

Mme Roselyne GOËNSE expose que le conseil municipal lors des réunions préalables au budget a sélectionné les travaux par ordre d'urgence. Des emprunts ont dû être contractés pour mener à bien les travaux. Elle estime que ce projet handicape le budget pour un résultat minime, car peu de véhicules à surveiller.

Nombre de conseillers partage cet avis.

M. Raymond LELEU fait remarquer que régulièrement la mairie reçoit des plaintes des riverains de la place dont les véhicules sont détériorés ou volés durant la nuit.

M. Yves LE GRANVALET demande à ces personnes d'assister aux réunions du conseil municipal et ils constateront que les élus travaillent pour leur sécurité et leur bien être, il explique, soutenu par une majorité des conseillers, que des travaux de voirie sont prioritaires. Les impôts ayant été augmentés cette année, les travaux doivent pouvoir satisfaire le plus grand nombre d'administrés.

Mme Martine BONTEMPS explique que la demande de subvention peut être faite à présent, cela n'engage pas la commune, les priorités sont données lors du vote du budget.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après un large débat, le conseil municipal, à la majorité (M. Thierry FAGARD s'abstient ; Mmes Roselyne GOËNSE, Martine AUGUSTE, MM Daniel PATROLIN, Yves LE GRANVALET et Bernard VANDENBERGHE votent contre) autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

### **5 - Décision Modificative.**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine BONTEMPS qui explique que l'imputation de la vente du camion des pompiers doit être modifiée.

Elle demande que les corrections suivantes soient apportées :

- ouverture au compte 024 en recette d'investissement de 8.500,00€
- ouverture au compte 2033 de 7.000,00€ pour les frais d'insertion dans les Journaux officiels
- ouverture au compte 2188 de 1.500,00€ pour achat d'un micro-onde pour les services techniques et d'une cuisinière pour la maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la décision modificative ainsi présentée.

## **6 - Déclaration Préalable – Pôle enfance.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Maître d'œuvre, M. Fernand MATIAS, Architecte, a déposé un projet pour le pôle enfance.

Après quelques modifications à apporter, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation de signer la demande de Déclaration Préalable.

Le projet est situé dans le périmètre de l'église, en partie classée, et doit être visé par l'Architecte des Bâtiments de France, ce qui demande un délai d'instruction plus long. Pour permettre le lancement de l'appel d'offres, et le début des travaux prévu pour fin octobre, début novembre, la demande doit être faite dès maintenant.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la Déclaration Préalable pour la 1<sup>ère</sup> tranche du Pôle Enfance.

## **Questions diverses.**

- M. Raymond LELEU informe les membres du conseil que la visite des sentes communales est reportée.
- M. Bernard VANDENBERGHE informe les membres du conseil des futures réunions sur le SCOT et le DOG les 2 et 3 juin.
- M. Marcel NOWINSKI demande qui est chargé de la mise à jour du site internet de la commune depuis le départ de la secrétaire comptable ?  
M. Raymond LELEU lui répond que pour le moment personne n'a repris le site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et quarante cinq minutes.

*Le Maire.*